

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 AVRIL 2026

**Délibération n° 2026-04-04**

**Objet de la Délibération :**

**Création de commissions  
municipales thématiques.**

**Présidence de M. Rémi ROUX,  
Maire de L'Argentière-La Bessée**

**19 membres en exercice dont :**

**1 absent et représenté : Françoise BRUNET  
qui donne procuration à Rémi ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin  
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE,  
Sébastien FERRUS MACHADO, Marie  
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline  
BLANCHET, Denis FRASSIN, Cédric  
MIGLIACCIO, Marion NICOLAS, Stéphanie  
PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc  
RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT, Alain  
SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent  
THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

**Soit 19 votants**

**Date de convocation :  
30 MARS 2026**

**Secrétaire de séance : Denis FRASSIN**

Le Maire expose que :

- Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Il lui appartient donc de créer lesdites commissions, de fixer le nombre de conseillers qui y siégeront et de les désigner.
- Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal lui-même, et ne peuvent qu'être chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre.
- Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
- La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Aussi, le Maire propose de créer 12 commissions municipales thématiques :

- La commission « finances »
- La commission « personnel communal »
- La commission « écoles »
- La commission « jeunesse »

- La commission « travaux »
- La commission « urbanisme »
- La commission « agriculture »
- La commission « culture et patrimoine »
- La commission « animations »
- La commission « tourisme et économie »
- La commission « écologie »
- La commission « sports et activités de pleine nature »

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) :

➤ Décident de créer les commissions municipales suivantes et en désignent leurs membres :

- La commission « finances » : Benjamin SEMIOND, Alain SANCHEZ, Laurent THOUVENOT
- La commission « personnel communal » : Françoise BRUNET, Sébastien FERRUS MACHADO, Jean-Pierre RIPPERT, Alain SANCHEZ
- La commission « écoles » : Marie GUIMBERT, Marion NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME
- La commission « jeunesse » : Céline BLANCHET, Marie GUIMBERT, Marion NICOLAS, Sylvia VIGNE
- La commission « travaux » : Sébastien FERRUS MACHADO, Denis FRASSIN, Michel LAPALUS, Cédric MIGLIACCIO, Loïc RICHARD, Laurent THOUVENOT
- La commission « urbanisme » : Sébastien FERRUS MACHADO, Michel LAPALUS, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY, Laurent THOUVENOT
- La commission « agriculture » : Michel LAPALUS, Stéphanie PERSICOT, Alice PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre RIPPERT
- La commission « culture et patrimoine » : Céline BLANCHET, Marie GUIMBERT, Michel LAPALUS, Marie-Laure MARFOURE, Alice PRUD'HOMME, Sylvia VIGNE
- La commission « animations » : Céline BLANCHET, Françoise BRUNET, Marie-Laure MARFOURE, Jean-Pierre RIPPERT, Sylvia VIGNE
- La commission « tourisme et économie » : Benjamin SEMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Alice PRUD'HOMME, Grégory TARDY
- La commission « écologie » : Stéphanie PERSICOT, Grégory TARDY, Sylvia VIGNE



- La commission « sports et activités de pleine nature » : Benjamin SEMIOND, Denis FRASSIN, Marion NICOLAS, Alice PRUD'HOMME, Grégory TARDY

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 7 AVRIL 2026.

**Le Maire,  
Rémi ROUX**